

TITRE

Concours particulier pour les bibliothèques de la région Centre *Bilan 2013 des subventions de l'Etat*

Objectif : Les crédits du concours particulier sont délégués, chaque année, par le ministère de l'Intérieur à la Préfecture de Région. La **direction régionale des affaires culturelles du Centre** (le conseiller livre et lecture avec, le cas échéant, l'appui de l'architecte conseil attaché au service Livre et lecture du ministère de la culture) apporte son expertise scientifique et technique au projet et assure la gestion administrative et financière des dossiers.

Résumé :

Après un bref rappel du dispositif, cette étude décrit la typologie des opérations relevant du concours particulier : la construction et/ou l'aménagement mobilier ; l'informatisation ; la numérisation des collections patrimoniales ; la mise en place des moyens de fonctionnement. Ensuite se succèdent les chapitres proposant une répartition par département, par type d'intervention, par porteur de projet pour terminer par l'aspect démographique. Sont ensuite présentées les ouvertures 2013 et l'ensemble des opérations. Une cartographie et un tableau présentant l'évolution depuis 1986 clôt ce document.

Date de lancement : décembre 2013

Date de disponibilité : février 2014

Organisme commanditaire : Direction régionale des affaires culturelles du Centre

Réalisation : Direction régionale des affaires culturelles du Centre

Partenaires associés :

Personne ressource : Isabelle Amouroux, mission de coordination de la documentation de l'information et de la communication ; Jean-Pierre Bouguier, conseiller livre et lecture publique

Où se procurer l'étude ?

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Centre/Politique-et-action-culturelles/Statistiques-et-chiffres-cles/Donnees-thematiques/Bibliotheques>